

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	37

DELIBERATION n°2013/63

L'An deux mille treize et le jeudi 18 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 11 juillet 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, GOMEZ, LAJOURNADE, MARTIN, CARRERE, TEXIER, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, GASSIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, GANTCH, CASENAVE et MOUNAUT Marie-Josée..

Présent(s) suppléant(s) : Mme CATRIULET, et M. MOUNAUT Pierre.

Mme SOULE donne procuration à M. CARRERE-GEE
Mme NOUGUE-DEBAT donne procuration à M. SACAZE
Mme LAMOURE donne procuration à M. LABERNADIE
M. POEYMARIE donne procuration à M. BOUSSOU

REÇU

le 23 JUL. 2013

**SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE**

Secrétaire de séance : M. GASSIE

OBJET : SOCIAL – Mutualisation des moyens administratifs des EHPAD d'Argelas et d'Estibère : modification des statuts de la CCVO et calendrier de la mise en œuvre

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la réflexion sur le devenir des maisons de retraite de la vallée d'Ossau, des scénarii ont été présentés à la commission sociale, au comité de pilotage de l'étude ainsi qu'au bureau de la CCVO, élargi au maire, du 06.05.2013. Cette présentation comportait un scénario n°4, commun aux autres propositions qui consistait, à minima, à réaliser une mutualisation administrative des deux structures existantes d'Estibère et Argelas.

Monsieur le Président rappelle que deux réunions de travail sur l'état de l'établissement d'Argelas ont été organisées à l'initiative de Monsieur le Sous-préfet d'Oloron Sainte Marie, les 17.04 et 13.06 2013. Lors de ces réunions, un calendrier ainsi qu'un plan de financement de travaux de mise aux normes de l'établissement ont été réalisés.

Les discussions ont ensuite concerné le devenir des EHPAD et M.Leremboure, directeur départemental de l'ARS a été très ferme concernant la mutualisation administrative des deux structures et sur l'impérativité de la réaliser pour la fin d'année 2013. Il a en effet conditionné sa signature des conventions tripartites -- en cours de renouvellement entre l'ARS, le conseil général et les établissements -- avec ce rapprochement.

Sachant qu'actuellement la CCVO possède les compétences : « *gestion partenariale de la maison de retraite d'Argelas à Sévignacq-Meyracq* » et « *réflexion sur une gestion partenariale des maisons de retraite de la vallée d'Ossau* », il est aujourd'hui impossible pour la CCVO de mettre en place cette mutualisation.

Considérant que la réflexion sur cette problématique a été menée,
Considérant l'avis juridique des services de l'APGL stipulant que « réflexion n'est pas action » et qu'il convient de modifier les statuts de la communauté de communes afin d'étendre la compétence « gestion partenariale de la maison de retraite d'Argelas » à l'ensemble du territoire,
Considérant les délais légaux nécessaires à un transfert de compétence,

M.le Président propose à l'assemblée d'approuver le transfert de la compétence « gestion des deux EHPAD de la Vallée d'Ossau et création et gestion des nouveaux services à vocation intercommunale à destination des personnes âgées ».

Cette formulation permet d'uniformiser sur l'ensemble du territoire intercommunal les compétences de la CCVO en ce qui concerne les EHPAD et de créer les conditions à la mise en place de nouveaux services à destination des personnes âgées.

D'un point de vue technique, une telle fusion engendrera deux volets :

- **un volet juridique**, consistant à fusionner les instances dirigeantes des 2 EHPAD en une -structure unique,
- **un volet administratif**, consistant à rapprocher les éléments fonctionnels des deux structures (convention collective,...).

Calendrier prévisionnel de mutualisation administrative des deux associations de gestion des maisons de retraite d'Argelas et d'Estibère :

- **Conseil communautaire du 18 Juillet 2013** : délibération du conseil communautaire de la CCVO au sujet d'une modification de ses compétences sociales. M.le Président propose d'approuver le transfert de la compétence « gestion des deux EHPAD de la Vallée d'Ossau et gestion et création des nouveaux services à vocation intercommunale à destination des personnes âgées ».
- **Aout/Octobre** : Trois mois légaux de délibération des conseils municipaux sur le transfert de compétence
- **Septembre** : Prise d'une délibération du conseil communautaire sur la méthode d'accompagnement concernant la mutualisation administrative (bureau d'étude,...),
- **Septembre/Décembre** : Travail sur le volet administratif de la fusion
- **Novembre 2013** : transfert de compétence

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité,

(1 ABSTENTION : M. SARTHE ; 10 VOIX CONTRE : M. DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, MASONNAVE, CASADEBAIG Robert, SACAZE, MOUNAUT Pierre, et Mmes HELIP et CASENAVE)

APPROUVE le transfert de compétence « gestion des deux EHPAD de la Vallée d'Ossau et gestion et création des nouveaux services, à vocation intercommunale à destination des personnes âgées ».

APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes de la vallée d'Ossau,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de notifier cet avis aux communes membres en leur demandant de se prononcer sur celui-ci selon les règles de majorité qualifiée suivantes : 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou 50% des communes représentant les deux tiers de la population avant le 31 Octobre 2013.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis COUROUAU



REÇU

le **23 JUL, 2013**

**SOUS-PRÉFECTURE
OLÉRON STE MARIE**